

ÇA VA TOI, TON PROBLÈME AVEC BLANQUER ?

DÉNI DE DÉMOCRATIE

Appliquer une loi avant qu'elle ne soit discutée et votée...

Les échanges avec certains directeurs d'ÉSPÉ (Créteil) ou vice-présidents d'université (Bordeaux) montrent une mise en œuvre très anticipée – c'est un très doux euphémisme – de la réforme, avant même qu'elle n'ait été discutée et votée au Parlement... À titre d'exemple, certains recrutements de PRAG et PRCE ont d'ores et déjà été gelés au motif que, à l'avenir, on n'aura plus besoin d'enseignants issus du 2^d degré à temps plein dans les ÉSPÉ. Ceux qui seront recrutés signeront des contrats de trois ans seulement, sans statut universitaire pérenne. À l'opposé de cette nouvelle précarité institutionnelle, nous rappelons la nécessité de personnels à temps plein dans les ÉSPÉ afin d'éviter un *turn over* permanent qui ne permet pas la constitution d'équipes indépendantes des inspections et non soumises aux pressions éventuelles des directions. C'est également la condition pour qu'existent des collectifs de travail capables d'un investissement dans la recherche.



DÉCEMBRE 2018 | réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Marie-France Le Marec, Michela Gribinski, Stéphanie Péraud-Puigsegur avec la collaboration de Marianne Auxenfans (SNES)

SE TENIR « PRÊTS » POUR LES MAQUETTES ?

Papier, crépon et chignon

Dans plusieurs ÉSPÉ (Poitiers, Toulouse...) les collègues sont d'ores et déjà sollicités pour réfléchir, dès maintenant, aux modifications à apporter aux maquettes pour la rentrée 2019. Le motif est que « même si ses contours sont encore incertains, les lignes de forces de la réforme des ÉSPÉ et de la formation des enseignants sont déjà dessinés. » Aussi, nous demande-t-on d'anticiper la parution des textes, de nous « tenir prêts »... Il n'est pas exclu de penser que le réseau des ÉSPÉ y travaille déjà.

NON ! Il nous revient, collectivement et localement, de refuser d'anticiper des mesures qui ne sont pas encore officielles et que la communauté rejette très largement. Nous devons marquer notre opposition à cette réforme, qui fait l'unanimité contre elle, et revendiquer des maquettes conformes à une formation universitaire et professionnelle exigeante.

DE L'INVERSION DES NORMES EN PRATIQUE

Administrateurs provisoires, présidents de CE, etc.

En date du 23 octobre 2018, un courrier de la DGSIP du MESRI annonçait que les directeurs d'ÉSPÉ en fin de mandat seront remplacés par des Administrateurs provisoires (AP) et que la date limite de proposition conjointe par le Président de l'Université et le Recteur était fixée au 30 novembre 2018. Le même jour l'université de Nantes, annonce par une dépêche interne, à l'ensemble des personnels de l'Université, que l'actuel premier vice-président de l'université est nommé AP de l'ÉSPÉ de Nantes, sans aucune concertation et encore moins information, par exemple des élu-es au conseil d'école qui vient d'être renouvelé en totalité. Dans la même veine démocratico-féodale, lors du Conseil d'école (CE), son ancien président a également annoncé qu'il se succédait à lui-même selon la volonté du recteur ! Dans ces conditions, et après une suspension de séance, les élu-es au CE ont décidé de ne pas siéger.

FAISONS LE POINT LE 24 JANVIER 2019

Réunion du collectif FDE élargi

Nouvelle réunion nationale de la formation des enseignants le jeudi 24 janvier de 9 h 30 à 16 h au siège du Snesup (78 rue du faubourg Saint Denis, Paris 10). Cette réunion concerne à titre principal les élu-e-s des différents syndicats dans les conseils d'école des ÉSPÉ, les militants syndicaux impliqué-e-s dans la formation des enseignants et tout personnel intéressé.

L'objectif de cette réunion est d'organiser les modalités de la lutte contre la réforme qui commence à s'appliquer de manière plus ou moins ouverte selon les établissements. Nous comptons sur votre présence : <https://framaforms.org/fde-24-janvier-1544713544>.

LA NOUVELLE LUNE DU NOUVEAU MONDE

Le prérecrutement pour les dupes

Aucun des dispositifs qui se sont succédé ces dernières années (EAP₁, M1 en alternance, EAP₂) n'a à ce jour permis d'enrayer la crise de recrutement que nos métiers connaissent, ni d'en démocratiser l'accès.

« Enfin Blanquer vint, et le premier en France... d'un mot mis à sa place enseigna le pouvoir. » Et de proposer une *nième* potion : des *aèdes*? Que nenni des AED, vous dis-je, dont « la rémunération sera versée sur l'ensemble de l'année et pourra être cumulée avec une bourse d'études. L'objectif du dispositif étant d'attirer et de sécuriser les étudiants financièrement défavorisés, ce montant cumulé permettra aux boursiers des

Bonnes fêtes de fin d'année ! Après les confiseries, la lutte continue !

échelons les plus élevés d'atteindre un niveau de rémunération similaire à celui d'un apprenti au taux majoré. »

Retour sur une entourloupe

Dans le « meilleur des cas », l'équivalent de la rémunération des actuels EAP 2 Apprentis ne sera atteinte que des boursiers à l'échelon le plus élevé (le 7^e) : or ceux-ci ne représentent aujourd'hui seulement 6,5 % des boursiers – tout le monde comprendra que ces 6,5 % – là ne se destinent pas tous aux métiers de l'enseignement –, le tiers d'entre les boursiers étant à l'échelon 0 bis.

Les boursiers aux autres échelons que le 7^e, ainsi que les non-boursiers, toucheront, dans tous les cas de figure, moins.

Si on calcule le salaire pour 1/3 temps travaillé (6 h dans le secondaire; 8 h dans le primaire) avec un SMIC net à 1184,93 €, et donc à 394,98 € pour 1/3 temps :

Quand un EAP2 Apprenti en L2 (-21 ans) perçoit aujourd'hui 722,80 €, un AED, à la condition qu'il soit boursier 7^e échelon, devra demain cumuler sa bourse (463 €) et 259,80 € de salaire, soit 22 % du SMIC (pour un tiers temps travaillé!)

Quand un EAP2 Apprenti en L3 (-21 ans) perçoit aujourd'hui 817,60 €, un AED, à la condition qu'il soit boursier 7^e échelon, devra demain cumuler sa bourse (463 €) et 354,60 € de salaire, soit 30 % du SMIC (pour un tiers temps travaillé en responsabilité d'élèves!)

Quand un EAP2 apprenti en M1 (+21 ans) perçoit aujourd'hui 1161,23 €, un AED, à la condition qu'il soit boursier 7^e échelon, devra demain cumuler sa bourse (463 €) et 698,23 € de salaire, soit 59 % du SMIC (pour un tiers temps travaillé consistant à enseigner!)

La majorité des étudiants AED effectuera donc des tâches pédagogiques, comparables à celles des Assistants pédagogiques, rémunérées moins que le SMIC horaire (en L3) voire beaucoup moins que le SMIC horaire (en L2 : 22 % du SMIC mensuel pour 1/3 temps!)

La rémunération prévue pour des AED en M1, détenteurs donc d'une licence, chargés d'enseigner en responsabilité, sera donc, à l'heure de travail réelle (si l'on prend en compte le travail « invisible » de

préparation, correction, réunions estimé à 12 h pour 6 h [secondaire] ou à 16 h pour 8 h [primaire]), inférieure au salaire minimum légal d'un salarié d'exécution sans aucune qualification.

Une telle rémunération du remplacement dans les classes, très inférieure à celle des Titulaires-remplaçants et même des contractuels, fait baisser le « coût du travail » enseignant et aura un effet de dumping criant, en particulier sur les contractuels.

Nous laissons chacun imaginer la crédibilité d'un tel système pour la démocratisation de l'accès au métier quant à un tel « sous-salaire » viendra s'ajouter une bourse dérisoire ou... pas de bourse du tout.

Le ministre met en avant, pour vendre cette variante de *lumpenprolétarisation*, ce qu'il présente comme des « pré-recrutements » : l'impropriété du terme est flagrante (pour la FSU « pré-recruter », c'est permettre à des étudiants d'être des élèves-professeurs rémunérés [avec prise en compte des années d'études pour la retraite et le reclassement], sans contrepartie de travail, mais en échange d'un engagement avec l'État).

Qui, parmi des étudiants à qui l'école a appris à compter, ne saura voir que dans le niveau de revenu global, même dans le cas le plus favorable (M1 boursier échelon 7), la part du salaire

rémunérant le travail et ouvrant à des droits (retraite, etc.) est scandaleusement réduite et concourt à la baisse généralisée du « coût du travail » ?

Qui parmi des étudiants à qui l'école a appris à lire, ne saura voir qu'on retrouve dans le « modèle AED » d'un revenu construit à coup d'aides sociales ce que le gouvernement essaie de faire passer ailleurs, à coup de primes d'activité, pour une « augmentation du SMIC » ?

Qui, parmi les étudiants à qui l'école a appris ce que « République sociale » veut dire pourra accepter que l'écrasante majorité des « bénéficiaires » d'un système présenté comme un « progrès » se retrouve piégée dans le statut de travailleur pauvre ?

Personne, pas même à Noël, ne devrait jouer à prendre les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages.



Bonnes fêtes de fin d'année ! Après les confiseries, la lutte continue !